**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**LOT 4**

**DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION/REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES WASH (BLOCS SANITAIRES, RESERVOIRS ET STATION DE LAVAGE DES MAINS) DANS LES ECOLES SUIVANTES :**

* **École presbytérale nationale de Grandon……………………………….(Construction)**
* **École nationale de Capotille………………………………….….(Réhabilitation)**

A map of the north of france

Description automatically generated

**Novembre 2024**

Sommaire

[1. Informations générales sur le projet à exécuter 3](#_Toc190866980)

[2. Introduction / Présentation de l’organisation (CRS). 3](#_Toc190866981)

[3. Contexte du projet. 4](#_Toc190866982)

[4. Normes minimales à respecter dans la construction/réhabilitation des blocs sanitaires en milieu scolaire 5](#_Toc190866983)

[5. Résultats attendus du volet WASH 6](#_Toc190866984)

[6. Présentation des commune Vallière et Capotille 6](#_Toc190866985)

[7. Composition de l’offre 7](#_Toc190866986)

[8. Critères de sélection de l’offre 8](#_Toc190866987)

[9. Modalités de paiement 9](#_Toc190866988)

[10. Exigences générales. 10](#_Toc190866989)

[11. Exigences spécifiques 12](#_Toc190866990)

# Informations générales sur le projet à exécuter

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **SOMMAIRE** | | |
| **Titre du Projet et objectif :** | **McGovern-Dole Food For Education financé par le PAM,** les objectifs du projet visent à doter les écoles bénéficiaires d’infrastructures WASH de qualité. Ces infrastructures doivent répondre aux normes établies par le département de génie scolaire du ministère de l’éducation nationale (MENFP) ainsi que par l’organe régulateur WASH (DINEPA). |
| **Politique de protection de CRS** | Les procédures de recrutement et de sélection de **CRS** reflètent notre engagement à protéger les enfants et les adultes vulnérables contre les abus et l'exploitation.  Le but de cet appel d’offres est de procéder à la Construction d'un bloc sanitaire VIP de 4 cabines latrines et 2 cabines d'urinoirs, un réservoir de 18 m3 et une station de lavage des mains à l’**École presbytérale nationale de Grandon** et réhabilitation d'un bloc sanitaire VIP de 8 cabines, un espace pour urinoir et un PLM intégré à l’**École nationale de Capotille** situés dans la commune de Plaine du Nord. |
| **Région/Pays** | **LACRO/Haïti** |
| **Lot 1** | **Construction/Réhabilitation** |
| **Département** | Nord-Est |
| **Commune** | Vallière et Capotille |
| **Sections communales / localités** | Section communale de trois palmiste / centre-ville de Capotille |
| **Maitre d’ouvrage** | CRS |

# Introduction / Présentation de l’organisation (CRS).

Présente en Haïti depuis 1954, la Catholic Relief Services est une agence d’aide humanitaire de la Conférence des évêques catholiques des Etats Unis, offrant son aide aux nécessiteux du monde entier, indépendamment de leur race, leur religion, leur âge, leur appartenance politique et d’autres facteurs.

Répondant à sa mission de changer des vies, la CRS a lancé le Projet McGovern-Dole Food For Education dans les régions du Nord et Nord-Est. Ce projet financé par le PAM a pour objectif de fournir une assistance en matière d'éducation, WASH, et SILC (Savings and Internal Lending Communities / Mutuelle de solidarité) aux bénéficiaires (les écoles publiques). Mais la base du projet est axée sur la cantine scolaire.

# 3. Contexte du projet.

Dans le cadre des activités prévues pour le quinquennat du projet McGovern-Dole, ayant sa base la cantine scolaire sous le lead du Programme Alimentaire Mondial (PAM), CRS implémente dans les départements du Nord et Nord-Est trois volets : la Littéracie, le SILC/Mutuel de Solidarité (MUSO) et le WASH (Eau, assainissement et hygiène). Pour le volet WASH, CRS devrait sélectionner des écoles partenaires qui répondent aux critères prédéfinis dans les régions du Nord et Nord-Est. Le manque d’accès à l’eau potable, à des installations sanitaires adéquates et à de bonnes pratiques d’hygiène est un problème majeur dans de nombreuses écoles en Haïti, notamment celles des régions du Nord et du Nord-Est. En investissant dans le volet WASH, CRS souhaite observer des changements significatifs et bénéfiques dans les comportements positifs en matière d'hygiène chez les élèves et le personnel.

Tout d’abord, en améliorant l’accès des élèves à l’eau potable et à des installations sanitaires propres, le projet compte constater une diminution des maladies d’origine hydrique et des infections ; ce qui va conduire à une meilleure santé globale des élèves. Les expériences antérieures montrent également que des conditions sanitaires améliorées ont un impact direct sur la fréquentation scolaire et la concentration en classe. En investissant dans le volet WASH, cela garantira un environnement sain et sûr pour les enfants et favorisera leur réussite académique en leur offrant les conditions optimales pour apprendre et se développer pleinement.

Un environnement sans excréments humains est essentiel à la dignité, la sécurité, la santé et au bien-être des personnes. Cela concerne l’environnement naturel mais aussi les espaces de vie, d’apprentissage et de travail. Une gestion sûre des excréments est une priorité dans le cadre d’un programme **WASH**. Dans les situations de crise, c’est une mission aussi importante qu’un approvisionnement sûr en eau.

Tous les élèves doivent avoir accès à des toilettes appropriées, sûres, propres et fiables. La possibilité de déféquer dans des conditions décentes est une question de dignité personnelle cruciale. Le caractère approprié est défini par les pratiques culturelles, les coutumes et habitudes quotidiennes des personnes, les perceptions, et l’utilisation ou non de sanitaires auparavant. Des défécations humaines incontrôlées portent en elles des risques élevés pour la santé, notamment lorsque la densité démographique ou scolaire est élevée, lorsque les personnes sont déplacées, et dans les environnements humides.

# 4. Normes minimales à respecter dans la construction/réhabilitation des blocs sanitaires en milieu scolaire

Dans le cadre de la construction/réhabilitation des blocs sanitaires en milieu scolaire, les normes suivantes doivent être obligatoirement respectées :

**a) Accessibilité :**

* Le bloc sanitaire doit être accessible à tous les élèves, y compris ceux en situation d’handicap.
* Dans tous les cas pour le bloc à construire., une inclinaison de 5% à 6 % sera mise en avant, avec un plan incliné stable et non glissant.
* Mise en place de barres d'appui autour du siège pour les personnes à mobilité réduite ; La longueur de la barre d'appui #1 est de 0,55 m, avec des pieux fermement ancrés au sol à droite du siège en position assise et la barre de soutien #2 d'une longueur de 0,60 m est fixée au mur à gauche du siège en position assise.
* La largeur de la porte des cabines destinées aux personnes à mobilité réduite variera entre 85 et 98 cm.

**b) Equipement :**

* Toilettes séparées pour les garçons et les filles
* Cabines de toilettes identifiables avec des portes verrouillables
* Les points de lavage des mains avec de l’eau, savon et moyen de séchage (cas échéant).
* Les serrures de type levier ou béquille, facile à manœuvrer, la hauteur de saisie fluctue entre 0,90 m et 1 m.
* Fixation des tuyaux de ventilation aux murs, munis d'un coude de 90 degrés, équipés de grilles anti-mouches à leur extrémité, et ayant une hauteur de 0.50m plus haut que le faîteau.
* Pour les cabines adaptées aux personnes à mobilité réduite dans la construction du bloc sanitaire, un dispositif d’assistance intégral sera mis en place afin de faciliter particulièrement le transfert du fauteuil au siège du sanitaire.

**c. Nombre d’unités :**

* Dans la conception du projet, il a été prévu d’avoir un prototype standard. Quel que soit le nombre d'élèves et de personnel fréquentant les infrastructures sanitaires de l'école, le nombre de cabine est de quatre (deux filles et deux garçons) et deux urinoirs repartis par sexe.

**d. Hygiène :**

* Assurer une ventilation adéquate pour éviter les odeurs et l’humidité.
* Les fenêtres seront composées de dormant en claustra au niveau des murs latéraux des cabines, des murs arrière des cabines destinées aux personnes à mobilité réduite.
* La hauteur de l'imposte pour chaque porte sera de 0,35 mètre et sa largeur variera en fonction de chaque porte.
* Les eaux usées provenant du point de lavage des mains seront canalisées vers l’intérieur du bassin de l’urinoir avant d'atteindre le puisard.

**e. Sécurité :**

* S’assurer que le bloc sanitaire est en bon état, avec un éclairage suffisant et sans dangers.
* Les serrures seront de qualité et peuvent être bloquées de l’intérieur.

**f. Confidentialité :**

* Les toilettes doivent offrir un minimum d’intimité ce qui implique des parois assez hautes, des portes solides et des murs d’intimité dans chaque compartiment.

**g. Entretien :**

* Prévoir des espaces facilitant le nettoyage et l’entretien régulier.

**h. La fosse :**

* Le fond de la fosse ne doit pas toucher le niveau de la nappe phréatique.

**i. Distance** :

* Les toilettes ne doivent pas être situées à plus de 30 mètres des utilisateurs.

# Résultats attendus du volet WASH

Dans le cadre de ce projet, les résultats attendus sur le volet WASH sont les suivants :

1. Construire des blocs sanitaires de qualité
2. Réhabiliter des blocs sanitaires de qualité
3. Construire des stations de lavage des mains de qualité.
4. Distribuer des kits de maintenance aux écoles bénéficiaires des blocs sanitaires
5. Réaliser des formations et des séances de sensibilisation sur la promotion de l’hygiène pour les élèves et le personnel éducatif du projet.

# Présentation des commune Vallière et Capotille

Commune Vallière

Géographie **:** Vallières est une [commune](https://fr.wikipedia.org/wiki/Communes_d%27Ha%C3%AFti) d'[Haïti](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ha%C3%AFti) située dans le [département du Nord-Est](https://fr.wikipedia.org/wiki/Nord-Est_(d%C3%A9partement_d%27Ha%C3%AFti)). Elle est le chef-lieu de l'[Arrondissement de Vallières](https://fr.wikipedia.org/wiki/Arrondissement_de_Valli%C3%A8res). Elle est située à 45 km au sud-est de la ville de [Cap-Haïtien](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cap-Ha%C3%AFtien).

Démographie : La commune est peuplée de 21 404 habitants[1](https://fr.wikipedia.org/wiki/Valli%C3%A8res_(Ha%C3%AFti)#cite_note-1)(recensement par estimation de 2009).

Commune Capotille

Géographie **:** La ville la plus proche est [Ouanaminthe](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ouanaminthe) distante de 13 km.

Plusieurs rivières arrosent la ville, la [rivière Gens de Nantes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Rivi%C3%A8re_Gens_de_Nantes), la rivière Colora, la rivière Mine, la rivière Bernard et la rivière Vizoneau.

La végétation est diverses, on y trouve : des [avocatiers](https://fr.wikipedia.org/wiki/Avocatier), des [acajoux](https://fr.wikipedia.org/wiki/Acajou), des [chênes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%AAne), des [eucalyptus](https://fr.wikipedia.org/wiki/Eucalyptus), des [manguiers](https://fr.wikipedia.org/wiki/Manguier) et des [orangers](https://fr.wikipedia.org/wiki/Oranger).

Démographie : La commune est peuplée de 17 626 habitants[1](https://fr.wikipedia.org/wiki/Capotille#cite_note-1)(recensement par estimation de 2009).

Histoire : Capotille est devenue officiellement une commune en [1978](https://fr.wikipedia.org/wiki/1978)**.**

# Composition de l’offre

1. **L’offre technique comprendra** :

* La liste des CV de la firme
* Le chronogramme d’activités incluant le plan de recrutement de la main d’œuvre locale (qualifiée, non qualifie etc…)
* La stratégie ou méthodologie d’exécution
* La liste du matériel disponible et nécessaire
* Expériences de projet similaires avec des certificats à l’appui.
* Les notes de calcul s’il y a lieu.

1. **Les pièces administratives et légales telles que :**

* Le profil de la firme et/ ou son personnel administratif
* La patente et le quitus fiscal à jour.
* La carte d’identité professionnelle
* Immatriculation fiscale de la firme
* Acte de reconnaissance légale ou constitutif de la firme

N.B : Prière d’indiquer les adresses de la firme (physique **et** électronique)

1. **L’offre financière comprendra :**

* Un résumé détaillé suivant le format proposé du devis détaillé
* La soumission d’un devis détaillé suivant le tableau.

N.B : Aucune firme n’est autorisée à changer le format du cadre de devis de CRS, vous n’aurez qu’à compléter à partir des données quantitatives le tableau de devis.

# 8. Critères de sélection de l’offre

|  |
| --- |
| **CRITERE DE SELECTION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION/REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES WASH (BLOCS SANITAIRES, RESERVOIRS ET STATION DE LAVAGE DES MAINS) DANS LES ECOLES SUIVANTES :**  ***École nationale Port-Français et École nationale de Balan.*** |
| **Étape d'acceptation des offres techniques et financières soumises par les entreprises : Présence aux visites des sites.** |
| L'acceptation des offres techniques et financières par les entreprises soumissionnaires est conditionnée par la soumission de tous les documents exigés dans le cadre de l'appel d'offre. L'absence d'une partie ou de la totalité des documents exigés par une entreprise soumissionnaire entraine l'élimination pure et simple de ladite entreprise. (**Proposition technique, Proposition financière signée, Patente à jour de l'entreprise, Références**) |
| **Analyse globale des offres techniques et financières pour les services des travaux de construction/réhabilitation des infrastructures WASH (blocs sanitaires, réservoirs et station de lavage des mains) dans les écoles : (100pts)** |
| 1. **Critères d'analyse des offres techniques pour la construction/réhabilitation des infrastructures Wash (blocs sanitaires, réservoirs et station de lavage des mains) : 70 pts** |
| 1. Nombre d'années d'expériences de l'Entreprise (Certificat d'achèvement ou toute autre preuve) (échelle de 0 à 10pts)  * Aucune expérience (0 pt) * *(La note pour cette question correspond au nombre d’années d’expérience de chaque entreprise, ex : 3 ans~3 points, 7 ans~7 points)* * 10 ans et plus (10 pts) |
| 1. Personnels compétents pour ce type de travaux. (CV à l’appui) (échelle de 0 à 5pts)  * 0 à 1 personnel (0 pt) * 2 à 5 personnels (3 pts) * 6 personnels et plus (5 pts) |
| 1. Nombre de contrat de ce genre déjà exécuté (échelle de 0 à 10 pts)  * 0 contrat (0pt) * 1 contrat (1 pt) * 2 à 5 contrats (5 points) * 6 et plus (10 pts) |
| 1. Compréhension spécifique des travaux (échelle de 0 à 5pts)  * Aucune compréhension des spécifications. (0pt) * Compréhension partielle des spécifications (1-3pts) * Bonne compréhension des spécifications. (4-5pts) |
| 1. Connaissance sur la construction et réhabilitation des blocs sanitaires (échelle de 0 à 10pts)  * Aucune connaissance des normes sanitaires. (0pt) * Connaissance partielle des normes sanitaires (1-5pts) * Bonne connaissance des normes sanitaires. (6-10pts) |
| 1. Stratégie d'intervention de la firme (échelle de 0 à 15pts)  * Aucune stratégie proposée. (0 pt) * Stratégie incomplète. (1-7pts) * Stratégie d'évaluation et de suivi bien définie (8-15pts) |
| 1. Calendrier et durée de l'intervention (échelle de 0 à 15pts)  * Délai de réalisation non spécifié. (0 pt) * Délai spécifié, mais avec des imprécisions (1-7pts) * Délai bien justifié (8-15pts) |
| 1. **Critères d'analyse des offres financières travaux de construction/réhabilitation des infrastructures WASH (blocs sanitaires, réservoirs et station de lavage des mains) dans les écoles ou autres institutions : 30 pts** |
| 1. Comparaison de l'offre financière par rapport à l'allocation budgétaire (échelle de 1 à 15)  * Aucune offre financière (0 pt) * Offre financière inférieure au budget avec une différence inférieure ou égale à 5% du montant des travaux (15 pts) * Offre financière inférieure au budget avec une différence supérieure à 5% du montant des travaux (5 pts) * Offre financière égale au budget (15 pts) * Offre financière supérieure au budget avec une différence inférieure ou égale à 5% du montant des travaux (10 pts) * Offre financière supérieure au budget avec une différence supérieure à 5% du montant des travaux (5 pts) |
| 1. Conditions de paiement (échelle de 0 à 7)  * Absence de modalité de paiement (0 point) * Définition de modalité mais avec des imprécisions (1-4pts) * Définition claire et détaillée des modalités de paiement (5-7 pts) |
| 1. Flexibilité en cas de retard de paiement (échelle de 0 à 8)  * Absence de flexibilité de paiement (0 pt) * Définition de flexibilité en cas de retard de paiement (8 pts) |
| **Total /100 pts** |

# 9. Modalités de paiement

Les paiements se feront d’après le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **« Exemple de Condition de paiement de la CRS- PAYMENT SCHEDULE »** | | | | | | |
| **Contractor :** | XX XX XX XX |  |  |  |  |  |
| **Contract Initial Price :** | 1,000.00 | USD | | | | |
| **TOTAL** | 1,000.00 | USD |  |  |  |  |
| Payments | Lorsque la réalisation des progrès atteint : | Percentage Paid | Amount | Withholding Tax (2%) | Payment to Contractor | Remarks |
| Premier paiement | 40% | 40% | 400.00 | 8.00 | 392.00 |  |
| Deuxième paiement | 70% | 30% | 300.00 | 6.00 | 294.00 |  |
| Troisième paiement | 90% | 20% | 200.00 | 4.00 | 196.00 |  |
| Quatrième paiement | 100% | 10% | 100.00 | 2.00 | 98.00 |  |
| Paiement Final | Après 4 mois à compter de la date d'achèvement des travaux |  | 100.00 | 0.00 | 100.00 |  |
| Total TCA incluses |  |  |  | **20.00** | **980.00** |  |
| **Paiement total effectué plus + la taxe de 2 % déduite** | | | | | **1,000.00** |  |
| **Remarque : La garantie de paiement anticipé ou la caution pour paiement anticipé sera remise à l'entrepreneur après l'expiration du délai de garantie. Voir la section X du contrat sur les clauses de garantie** | | | | | | |

# 10. Exigences générales.

**a) Garantie de bonne fin/Fin des travaux**

La firme doit remettre à CRS au plus tard à la date de signature du contrat la garantie de bonne fin originale sous la forme ci-jointe à l’Annexe C, de la part d’un tiers approuvé par CRS et d’un montant égal à 10% du prix contractuel.

**b) Guide de surveillance des travaux (GST) :**

A pour objectifs d’aider à mieux comprendre les divers aspects de la surveillance des travaux et de servir d’outil de référence pour les ingénieurs. Le GST permet notamment de mieux comprendre :

* Les rôles et les responsabilités de l’ingénieur surveillant ;
* Le cadre réglementaire des activités de surveillance ;
* Le processus global de surveillance des travaux, c'est-à-dire les différentes phases, les activités à mener et les étapes critiques ;
* Les rôles et responsabilités propres à chaque intervenant, soit l’ingénieur concepteur, l’entrepreneur, le maître d’ouvrage et l’ingénieur surveillant, ainsi que le rôle et les responsabilités de l’employeur par rapport à ceux des individus ;
* Le processus de communication entre les intervenants ;
* Le contenu d’un mandat de surveillance ;
* Le contenu d’un plan de surveillance ;
* Les activités à mener dans la gestion de la qualité ;
* L’interaction avec la gestion du contrat ;
* La gestion des changements ;
* La nature et la portée des attestations de conformité ;
* La présence d’un ingénieur résident sur le site est obligatoire ;
* La gestion documentaire

**c) Date limite d’achèvement, dommages-intérêts moratoires.**

La firme doit atteindre la date d’achèvement au plus tard à la date limite d’achèvement. En cas de retard au niveau de la date d’achèvement, la firme doit payer à CRS des dommages-intérêts égaux à **0,01%** du prix contractuel par jour de retard, jusqu’à un maximum de **10%** du prix contractuel   jusqu’à l’achèvement conformément aux dispositions du présent Contrat.

**d) Utilisation de la main d’œuvre locale**

Non pas une injonction, mais CRS conseille à tous ses partenaires dans le cadre de leurs activités de recruter des travailleurs/ouvriers locaux c’est à dire ceux qui habitent dans les zones avoisinantes des sites des travaux. Une telle disposition facilitera les firmes à travailler avec l’assentiment des populations locales bénéficiaires des travaux.

**e) Attribution des lots**

Une firme peut soumissionner pour autant de lots existants mais un seul lot sera accordé par firme/entreprise. Chaque lot contient une construction et une réhabilitation bloc sanitaire.

**f) Manifestation d’intérêt**

Pour manifester leur intérêt à soumissionner et à visiter les sites, les potentiels soumissionnaires doivent envoyer un message électronique à l’adresse électronique de Procurement crs\_haiti\_procurement@crs.org

**g) Soumission des offres**

La date limite de soumission des offres est le 13 mai 2025 à l’adresse électronique suivante [ht\_proc@crs.org](mailto:ht_proc@crs.org)

A noter que les offres pour lesquelles les soumissionnaires n’ont pas participé à la visite des sites seront systématiquement rejetées.

**h) Questions & Clarifications**

CRS se rend compte que les soumissionnaires peuvent avoir des questions supplémentaires après avoir lu cette demande de propositions. Les soumissionnaires intéressés peuvent soumettre leurs questions au département des achats de la CRS à l’adresse électronique Crs Haiti Procurement : [crs\_haiti\_procurement@crs.org](mailto:crs_haiti_procurement@crs.org)conformément aux instructions de la demande de propositions. Si nécessaire, CRS fournira des réponses à toutes les questions pertinentes par courrier électronique à toutes les entreprises ou organisations ayant manifesté leur intérêt. Sachant qu’une réunion pré-soumission (pre-Bid meeting) sera organisée via teams/zoom en date du 21 avril 2025 avec les intéressés sur les questions administratives et de soumission.

Cet appel d’offres n’oblige pas CRS à exécuter un contrat ni à payer les frais engagés pour la préparation et la soumission des propositions. En outre, CRS se réserve le droit de rejeter toute offre, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CRS.

**i) Pour la visite des lieux**/**Afin que nul n’en ignore**

Lors de la visite des lieux, tous les représentants des firmes doivent être à l’heure et on se déplacera en équipe à partir d’un point focal.

- Dans le cadre de cette visite, les firmes se chargeront de tous les frais et moyens de déplacements, un représentant de CRS sera tout simplement leur guide sur le terrain.

- Le représentant de CRS dans le cadre de cette visite, s’assurera que tous les représentants des firmes ont signé la feuille de présence avant et après la visite.

- En aucun cas, une firme ne peut que faire des propositions pour les lots de projets correspondant aux sites qu’elle a préalablement visité.

# 11. Exigences spécifiques

**Les documents de proposition requis doivent répondre aux exigences suivantes :**

1. Lettre de motivation, **signée et scellée**
2. Proposition technique en deux exemplaires (1 original + 1 copie), démontrant la capacité technique du soumissionnaire pour la réalisation des travaux.
3. Proposition financière en deux exemplaires, original et copie, sur le budget total des travaux y compris les coordonnées bancaires du soumissionnaire. Rappelant que le budget doit ventiler le coût séparé pour chacun des Lots proposé. **COÛT PAR LOT**
4. **Composition de la Proposition technique :**

La proposition technique comprendra les parties suivantes :

**Partie 1** : Approche technique en trois (3) pages maximums, méthodologie en trois (3) pages au maximum, un chronogramme d’exécution en une (1) page et une approche environnementale sur la réhabilitation et construction des infrastructures WASH en deux (2) pages maximum détaillé présentée en français au format PDF.

**Partie 2** : Management et personnel clé. Cette partie ne peut pas dépasser deux pages. Les CV du personnel clé peuvent être inclus dans une annexe à la proposition technique et ne seront pas pris en compte dans le nombre limite de pages.

**Partie 3** : La liste de matériels et d’équipement disposée pour la réalisation des travaux, Capacités de l'entreprise, expériences et performances passées. Cette partie ne peut pas dépasser cinq (5) pages. La partie 3 doit inclure une description de l'entreprise et de l'organisation, avec une référence appropriée à toute société mère et filiales. Les soumissionnaires doivent inclure des détails démontrant leur expérience et leur capacité technique dans la mise en œuvre de l'approche/méthodologie technique et du plan de travail détaillé.

1. **Composition de la Proposition financière**

La proposition financière est utilisée pour déterminer quelles propositions représentent le meilleur rapport qualité-prix et sert de base de négociation avant l'attribution d'un contrat. La proposition financière comprendra tous les coûts associés à la mise en œuvre de la proposition technique, à l'exception des frais de déplacement, qui seront supportés par CRS.

La proposition financière doit également inclure un exposé budgétaire expliquant la base de l'estimation pour chaque (LOT) travaux de construction et réhabilitation en ajoutant le BOQ (un par Lot) correspondant à l’appui, les détails du calendrier de décaissement prévus et les informations bancaires du fournisseur.

**Base de l’Évaluation et d'attribution**

Un contrat sera exécuté avec le soumissionnaire dont la proposition est jugée conforme pour le lot au présent document d'appel d'offres, répondant aux critères d'éligibilité énoncés dans la présente demande de propositions, répond aux exigences techniques, de gestion/personnel et de capacité d'entreprise, et est déterminée comme représentant la meilleure proposition aux évaluateurs de la CRS. La meilleure proposition sera décidée par le processus d’évaluation et comparaison suivante :

**Une Evaluation Technique  : 70 POINTS**

**Une Evaluation Financière : 30 POINTS TOTAL :100 POINTS**

Le comité évaluateur utilisera la grille d’évaluation pour déterminer TECHNIQUEMENT et FINANCIEREMENT la meilleure proposition pour le LOT ou Chantier choisi. Cela signifie que chaque proposition sera évaluée et notée en fonction des critères d'évaluation et des sous-critères d'évaluation, qui sont indiqués dans ces tableaux.

**A noter, pour passer l’examen technique, l’entreprise doit satisfaire à une note minimum de 40pts/70 pour être éligible à l’examen financier.**

**A l’issu de l’évaluation, les contrats seront attribués aux fournisseurs les mieux-disants techniquement et financièrement avec ses documents administratif et légaux à jour.**

**Négociations**

Des propositions de meilleures offres sont demandées. Il est prévu qu'un contrat sera attribué uniquement sur la base des offres originales reçues. Cependant, CRS se réserve le droit de demander des éclaircissements avant l'attribution. En outre, CRS se réserve le droit de procéder à une sélection concurrentielle et de limiter le nombre de soumissionnaires dans la série compétitive afin de permettre un environnement d'évaluation efficace parmi les propositions les mieux notées. Les soumissionnaires les mieux notés, tels que déterminés par le comité d'évaluation technique, peuvent être invités à soumettre leurs meilleurs prix ou réponses techniques au cours d'une fourchette concurrentielle.